



Stic et casier judiciaire pour agrément aéroportuaire

Par **borntofly**, le **14/04/2008** à **21:42**

Bonjour,

Actuellement en formation aéroportuaire, je dois avoir mon double agrément préfectorale et du procureur.

Pas mal de rumeur circule sur le stic et le B2. Mon stic étant vierge (recherche par le CNIL), des pv hors 4ème et 5ème catégorie sont-ils marqués sur le b1 ou le b2; car d'après la rumeur il faut tout régler sous peine de voir son agrément refusé et oui j'en ai en retard...

question anexe. il y a une enquête sur la famille direct... mais le frère de mon père a un gros casier de délit avec prison ferme, cela peut m'être préjudiciable???

merci par avance